

REPUBLIQUE DU CONGO



Unité * Travail * Progrès

**CONVENTION SUR L'INTERDICTION DE L'EMPLOI,
DU STOCKAGE, DE LA PRODUCTION ET DU
TRANSFERT DES MINES ANTIPERSONNEL ET SUR
LEUR DESTRUCTION**

REUNION DES COMITES PEREMANENTS

Genève 28 mai 2009

**DECLARATION DE LA DELEGATION DE LA
REPUBLIQUE DU CONGO BRAZZAVILLE**

Madame la Co-présidente

Puisque c'est pour la première fois que je prends la parole, permettez-moi de vous adresser mes vives félicitations pour l'excellente préparation et la bonne conduite des travaux de notre réunion.

Madame la Co-présidente,

Le Congo a adhéré à la convention d'Ottawa en mai 2001 et depuis lors, il s'est attelé à l'accomplissement des obligations de ladite convention, notamment la destruction de ses stocks de mines qui a eu lieu en septembre 2003 pour le premier stock et tout récemment en avril 2009 après la découverte d'un deuxième stock.

S'agissant du déminage de la seule zone soupçonnée minée de notre territoire, notre action tendant à mener cette activité s'est confrontée à plusieurs contraintes liées à la situation géographique de la zone et à nos capacités techniques à mener ces opérations de déminage.

La zone soupçonnée minée se trouve à la frontière avec la république sœur d'Angola, zone où les bandes rebelles du Front de libération de l'enclave du Cabinda ont mené d'intenses activités. Aujourd'hui, grâce aux actions de pacification engagées par la république d'Angola, la paix est revenue dans le secteur et notre action tendant à tenir nos engagements vis-à-vis de la convention peuvent réellement commencer. Beaucoup de temps s'est écoulé et il nous faut agir, agir vite si nous voulons être dans les délais impartis par les dispositions de notre traité.

Prélude à la mise sur pied d'un programme de déminage, le ministère de la défense du Congo avait ordonné des reconnaissances qui nous ont emmenés à tirer des conclusions très mitigées.

En effet, les interrogatoires réalisés sur le terrain, montrent clairement que depuis les années 70, il n'a plus été signalé de victime de mine antipersonnel. Les populations autochtones affirment sans trop de preuve l'existence des mines antipersonnel.

Après analyse de toutes ces déclarations, nous avons pris la décision de nous adresser au Centre de déminage humanitaire de Genève pour nous aider à résoudre ce dilemme. Des discussions préliminaires que nous avons eues avec le centre, il ressort qu'engager des opérations de déminage fort coûteuses dans cette zone où la présence des mines n'est pas avérée, serait une perte inutile de temps et de ressources. Le procédé de remise à disposition des terres selon les normes conventionnelles semble plus approprié à la situation. Une reconnaissance technique très approfondie doit par conséquent être menée avant d'engager cette procédure de remise à disposition des terres.

Madame la Co-présidente,

Si les opérations de déminage ou de remise à disposition des terres n'ont pas commencé, la dépollution des départements de Brazzaville, de Pointe-Noire, et du Niari ayant connu les conflits armés, a continué sans relâche avec l'appui de l'ONG MAG et c'est à cette occasion que les mines détruites récemment le 3 avril 2009 ont été découvertes.

1258 engins non explosés composés de bombes d'avion, d'obus d'artillerie et de mortiers et de roquettes antichar d'un poids total de 11,973 tonnes ont été détruits.

Novembre 2011 n'est pas loin et la zone soupçonnée minée est relativement petite mais revêt une importance capitale pour la vie des populations y habitant. Envisager une demande de prolongation du délai pour la fin des opérations de déminage de cette zone n'effleure pas du tout nos esprits.

De ce qui précède, nous demandons avec insistance au Centre de déminage humanitaire de Genève de nous aider, de nous accompagner dans cette délicate mission de remise à disposition des terres avant l'expiration des délais fixés par la convention. Depuis près d'un an, une visite au Congo est prévue mais les contraintes de calendrier du centre n'ont pas permis de la réaliser. Nous sommes fermement convaincus que cette visite technique du centre qui s'effectuera dans les tous prochains

jours, contribuera substantiellement à l'atteinte des objectifs que nous nous sommes fixés.

Madame la Co-présidente,

Nous profitons de cette occasion pour remercier tous ceux qui nous ont aidé à la mise en œuvre de la convention et plus particulièrement à l'ONG MAG, notre principal partenaire à ce jour et de réaffirmer l'engagement du gouvernement du Congo à tenir les délais de déminage impartis par notre convention.

Je vous remercie !